



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-223

Séance publique du

21 juillet 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140721-49891-DE-1-1_0
Date de signature : 22/07/2014
Date de réception : mardi 22 juillet 2014
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : RESTAURATION D'UNE STATUE DE DAVID DU DOMAINE DU GRAND SAINT-JEAN.
OPÉRATION DE MÉCÉNAT

Le 21 juillet 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Karima ZERKANI à Madame Dominique AUGÉY.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture - Politique
de la Ville
Direction Des Musées & Du Patrimoine
Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2014

Nomenclature : 7.10

Divers

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : RESTAURATION D'UNE STATUE DE DAVID DU DOMAINE DU GRAND SAINT-JEAN. OPÉRATION DE MÉCÉNAT- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le fonds de dotation d'Estienne de Saint-Jean, dont l'objectif est de concourir à la sauvegarde du site du château du Grand St Jean par la recherche de financements et de mécènes, a souhaité aider une première opération de restauration du site du Grand St Jean.

Après concertation avec les services et eu égard aux moyens du Fonds de dotation, il est proposé de procéder dès maintenant à la restauration d'une statue, élément de décor du parc aujourd'hui mise à l'abri car menacée de grande dégradation.

Il s'agit d'une statue d'Adam peut-être du XVIIe ou plutôt XVIIIe siècle qui était positionnée dans l'axe central du jardin sur le côté ouest du château: ce projet de restauration est à l'initiative de la Ville.

L'évaluation des réparations liées à cette restauration s'élève à 38 000 € TTC. Au titre du mécénat, le Fonds de dotation se propose d'affecter la totalité de la somme à la Ville. Le travail sera conduit sous la responsabilité de la Direction des musées et du patrimoine culturel en concertation avec la Direction régionale des affaires culturelles. Une fois restaurée, cette statue sera mise en lieu sûr dans les réserves d'un des musées de la ville en attente de sa réinstallation sur place qui ne pourra être effective avant le réaménagement du jardin.

De plus, à l'occasion des Journées du patrimoine 2014, le Fonds de dotation se propose d'organiser une petite animation sur le site pour présenter les étapes et difficultés de cette restauration, faire connaître son action.

Tout ceci est très profitable à la notoriété et au rayonnement d'un site protégé au titre des monuments historiques et qui reste un témoignage essentiel de l'organisation des campagnes aux XVII et XVIIIe siècles.

Cette proposition s'avérant particulièrement satisfaisante, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DONNER** votre accord pour la restauration de cette statue sous la conduite de la Direction des musées et du patrimoine culturel ;
- **ACCEPTER** le versement à la Ville, au titre du mécénat de la somme de 38 000€ TTC représentant l'intégralité du montant de cette restauration ;
- **ADRESSER** nos chaleureux remerciements à M. D'Estienne de St Jean, Président du fonds de dotation ;
- **DIRE** que le Trésorier municipal fera dès que possible, recette de cette somme de trente huit mille euros, versée à la Ville au titre du mécénat.

DL.2014-223 - RESTAURATION D'UNE STATUE DE DAVID DU DOMAINE DU GRAND SAINT-JEAN. OPÉRATION DE MÉCÉNAT-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)